

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dixhuit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°89

Date de Publication

2 8 NOV. 2019

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

2 8 NOV. 2019

Date de la convocation

7 novembre 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs:

Mme DESBIEF à M. CHAIX Mme GAWLIK à M. CAUNAC M. GENEST à M. RIVIERE Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE Mme MAZEROLLE à Mme le Maire M. SIEPEN à Mme BREZZO

Absent:

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

<u>Objet</u>: Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un treuil de halage.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues qu'en novembre 2011, la commune de Cassis s'est dotée d'une structure complémentaire dans le cadre des actions de prévention et d'interventions concernant la sécurité de nos concitoyens : la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Depuis, des progrès considérables ont été apportés dans l'organisation communale des secours.

Cette structure est régulièrement sollicitée pour des interventions de toutes natures.

Pour optimiser ces interventions, il convient de procéder à l'acquisition d'un treuil de halage qui serait installé en fonction des besoins sur l'avant du nouveau véhicule.

Le plan de financement prévisionnel de l'achat s'établit comme suit :

o Montant HT 3 440.00 €
Subvention du Département 2 064.00 €
Financement commune 1 376.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

 De solliciter auprès du Département une subvention de 60 % du montant hors taxe, conformément au plan de financement ci-dessus mentionné,

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20191119-DE-2019-89-DE Date de télétransmission : 28/11/2019 Date de réception préfecture : 28/11/2019 - D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Le Maire, Danielle MILON